



CRÉDIT AGRICOLE
de CHAMPAGNE-BOURGOGNE
BANQUE ET ASSURANCES

DEMANDE D'EMISSION DE GARANTIE BANCAIRE INTERNATIONALE

CLIENT DONNEUR D'ORDRE : DOMAINE AF GROS
NUMERO DE COMPTE : 0644 234 0001 NO AGENCE : 11006
RAISON SOCIALE : SAS DOMAINE AF GROS
REPRESENTE PAR : ANNE-FRANÇOISE PARENT-GROS
ADRESSE RUE : 5 GRANDE RUE
VILLE : ROMMARD
N° SIREN : 383 967 346
Tél. : 03 80 22 61 85
Fax : 03 80 24 03 16
E-mail : af-gros@wanadoo.fr

Documents à joindre (OBLIGATOIRE) :

- Appel d'offre dans le cas d'une garantie de soumission
- Facture Proforma ou Contrat commercial ou Bon de commande
- Modèle de garantie si texte imposé
- Texte de la garantie locale pour les demandes de délivrance de contre-garantie

Nous vous remercions de bien vouloir délivrer d'ordre et pour compte de notre Société, et sous notre pleine et entière responsabilité à votre égard, la Garantie Bancaire Internationale dont les caractéristiques sont décrites ci-après :

• **BENEFICIAIRE DE LA GARANTIE (obligatoire) :**

NOM : COOP DE BASEL
ADRESSE RUE : THIERSTEINERALLEE 14. POSTFACH 2550
VILLE : BASEL 4002
PAYS : SUISSE

• **GARANTIE :**

- Garantie Import.
 Garantie Export.

NATURE

- Directe.
 Contre-Garantie.

VERSION :

- Anglaise.
 Française.

• **TYPE DE GARANTIE : (obligatoire)**

- Garantie de Soumission (Bid Bond).
 Garantie de Restitution d'Acompte (Advance Payment or Down Payment Guarantee).
 Garantie de Bonne Exécution ou de Bonne Fin (Performance Bond).
 Garantie de Dispense de Retenue de Garantie (Retention Money Bond).
 Garantie de Paiement (Payment Guarantee).
 Autre garantie (à préciser) : _____
 Lettre de Crédit Stand-By

• **MODALITES DE TRANSMISSION DE LA GARANTIE : (obligatoire)**

- SUR PAPIER A ENTETE DE LA BANQUE GARANTE, à transmettre : Au Client-Donneur d'Ordre
 Au bénéficiaire
 PAR SWIFT : Code Swift de la banque du bénéficiaire : _____

• **BANQUE DU BENEFICIAIRE :**

(Obligatoire pour toutes les garanties directes notifiées par une banque étrangère et les contre-garanties)

NOM : _____
ADRESSE RUE : _____
VILLE : _____
PAYS : _____
SWIFT : _____

- **MONTANT DE LA GARANTIE :** 25044,00 **DEVISE :** Euro
• **MONTANT EN LETTRES :** vingt cinq mille quarante quatre euros

• **DESCRIPTION DES MARCHANDISES / OBJET DU CONTRAT OU DE L'APPEL D'OFFRE :** _____

Vins Milleime 2013 premiers

• **DANS LE CAS D'UNE GARANTIE DE PAIEMENT IMPORT, LE REGLEMENT SERA EFFECTUE PAR NOS SOINS SELON LES MODALITES SUIVANTES PREVUES AU CONTRAT :**

- Paiement à vue.
- Au _____.
- Paiement différé à _____ jours de la date d'expédition.
(Date limite d'expédition fixée au plus tard le : _____).

• **DATE DE VALIDITE DE LA GARANTIE : _____
DE LA CONTRE GARANTIE¹ : _____**

Nous sommes informés que, pour les pays qui ne reconnaissent pas les dates de validité (exemple : Algérie, Syrie, Liban, Arabie Saoudite, etc), la date de validité n'est donnée qu'à titre indicatif, et nous restons engagés à durée illimitée jusqu'à obtention d'une mainlevée expresse.

• **FRAIS EN DEHORS DE FRANCE A LA CHARGE :** du donneur d'ordre du bénéficiaire.

Nous, Client-Donneur d'Ordre, reconnaissons avoir pleinement connaissance des termes des Conditions Générales d'Emission de Garanties Bancaires Internationales de la Caisse Régionale, signées par nous et dont un exemplaire nous a été remis.

La nature même de cet engagement relevant de la catégorie des garanties indépendantes implique que votre Etablissement sera tenu de l'exécuter automatiquement à première demande du Bénéficiaire formulée dans les termes de cette garantie, et malgré tout litige portant sur la validité ou l'exécution de nos obligations.

Nous vous confirmons, en conséquence, que :

- vous n'aurez, en aucune façon, à rechercher les motifs de la mise en jeu de cet engagement par le Bénéficiaire ni à en apprécier le bien fondé ;
- nous nous engageons irrévocablement et inconditionnellement à vous rembourser à première demande de votre part, toute somme qui vous aura été réclamée par le Bénéficiaire au titre de cette garantie, autorisation irrévocable vous étant d'ores et déjà donnée de passer au débit de notre compte n° les sommes correspondantes. Si, à la suite de cette exécution, notre compte était débiteur, nous nous engageons à vous verser sans délai, les fonds nécessaires pour couvrir ce débit ;
- conscients de la portée de l'engagement que nous vous demandons de prendre, nous nous interdisons de chercher à faire obstacle à son exécution automatique et renonçons à contester la validité ou le bien fondé des versements que vous auriez été amenés à faire à ce titre ;
- de façon générale, nous vous contre-garantissons de toutes les conséquences dommageables quelconques que la souscription de cet engagement pourrait avoir pour votre Etablissement, et notamment le remboursement de tous éventuels frais et honoraires de procédure.

En contrepartie de la délivrance de cette garantie, votre Etablissement appliquera la tarification conformément aux conditions en vigueur à la date de la Demande d'Emission de Garantie Bancaire Internationale, dont nous avons pris connaissance. En conséquence, nous vous autorisons d'ores et déjà à débiter notre compte précité du montant y afférent et nous nous engageons à y préconstituer la provision correspondante.

¹ S'il s'agit d'une contre-garantie, ajouter au délai de la garantie le délai imposé par la réglementation bancaire du pays destinataire + 8 jours de délai courrier.

Dans l'hypothèse où la garantie est consentie pour une durée indéterminée, notre responsabilité subsistera aussi longtemps que le document original par lequel vous vous serez engagés ne vous aura pas été restitué ou que vous n'aurez pas été libérés expressément, par notification écrite, par le Bénéficiaire ou par le banquier garant. Il nous appartiendra de faire en temps opportun toutes démarches pour obtenir la mainlevée expresse de votre engagement.

Ces dispositions s'appliqueront aux Garanties Bancaires mentionnant une durée limitée (liée par exemple à une échéance, un événement stipulé dans le texte de la Garantie Bancaire, etc...) notamment lorsque le droit ou les usages locaux en vigueur ou susceptibles de le devenir ne reconnaîtraient pas la validité d'une telle limite.

Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes sera de la compétence du Tribunal de Commerce de PARIS.

INFORMATIQUE ET LIBERTES : en application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il est précisé que les réponses au questionnaire ci-avant sont obligatoires. Elles conditionnent la recevabilité d'une demande de garantie à première demande. Certaines informations concernant des personnes physiques, recueillies sur ce document, seront traitées de façon automatisée. Ces informations ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion et pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Elles pourront donner lieu, auprès du bureau du Crédit Agricole indiqué ci-avant, à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévus par la loi citée.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

Cachet de l'entreprise.
Nom et Signature habilitée

DOMAINE A.F. GROS
Adresse : LA GARELLE
Grande Rue
21630 POMMARD
Tel. : 03 80 22 91 86 - Fax : 03 80 24 03 18



Anne-Françoise PARENT-GROS
PDG

Réf 5 526,00